

Amistar®

Fongicide partiellement systémique à large spectre contre les maladies des céréales, des pommes de terre, du colza, des fruits à noyaux, des petits fruits, des légumes et des plantes ornementales

Description du produit en bref

Fongicide translaminaire à action préventive et parfois curative contre de nombreuses maladies principales des cultures agricoles.

Matières actives

250 g/l Azoxystrobine

Formulation

Suspension concentrée (SC)

Fabricant

Syngenta AG, Basel

Trademark

Syngenta AG, Basel

Numéro d'homologation

W-5481-2

Mode d'action

L'**Azoxystrobine** appartient à la famille chimique des strobilurines. Elle a un large spectre d'efficacité contre les différentes familles de champignons pathogènes. L'Azoxystrobine agit au niveau des mitochondries par blocage de la respiration et arrêt de la production d'énergie. Elle agit sur la germination des spores, sur la croissance mycélienne et sur la sporulation. La pénétration dans la plante est translaminaire et systémique. L'action de l'Azoxystrobine est principalement protectrice; la matière active doit donc être appliquée de façon préventive. L'Azoxystrobine assure une protection prolongée contre de nouvelles infections, selon la maladie et le développement foliaire. Dans les céréales, il en résulte par exemple une prolongation du temps de stockages d'assimilés dans les grains

qui se reflète par une nette augmentation des rendements et une meilleure qualité du grain.

Utilisation Arboriculture

Cerisiers

Dosage: 0.1% (1.6 l/ha) contre l'antraxnose, la moniliose et la criblure du cerisier. Premier traitement du début à la pleine floraison. Deuxième traitement au stade petit pois. Troisième traitement au plus tard 3 semaines avant la récolte.

Fruits à noyaux

Dosage: 0.1% (1.6 l/ha) contre la maladie criblée du prunier, la moniliose des fruits. Premier traitement début floraison. Deuxième traitement pleine fleur. Troisième traitement stade petit pois.

Utilisation Céréales

Orge

1.0 l/ha contre la rouille, le rhynchosporium (*Rhynchosporium* sp.), les maladies des feuilles, les taches brunes et l'oïdium. Le moment optimal pour l'application est au stade ouverture de la gaine foliaire jusqu'au début de l'épiaison (BBCH 49).

Riz, semis sur terrain sec

Dosage: 1.0 l/ha contre l'helminthosporiose du riz Pyriculariose du riz. Application au stade BBCH 25-55. Maximum 2 traitements avec un intervalle de 10-14 jours. Délai d'attente: 28 jours.

Seigle

Dosage: 1.0 l/ha contre la rouille brune (*Puccinia recondita*) et l'oïdium (*Erysiphe graminis*).

Triticale

Dosage: 1.0 l/ha contre le rhynchosporium (*Rhynchosporium sp.*) et les taches des feuilles. Application au stade BBCH 37-51. Maximum 1 traitement.

Utilisation Cultures de baies

Espèces de Ribes

Dosage: 0.1% (1 l/ha) contre l'oïdium des ribes et colletotrichum (sans josta). Dès le début de l'attaque tous les 10 à 14 jours, au maximum 3 fois par année. La concentration indiquée du dosage se réfère au stade de la mise à fruits (50 à 90% des fruits présents), volume de haie 7500 m³/ha. Délai d'attente: 3 semaines.

Espèces de Rubus

Dosage: 0.1% (1 l/ha) contre la maladie des rameaux. 3 traitements au maximum par parcelle et par année avec des produits du même groupe de matières actives. Pour les framboises d'été, le dosage indiqué se réfère au stade «début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes»; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Pour les framboises d'automne, le dosage indiqué se réfère aux haies d'une hauteur comprise entre 150 et 170 cm; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Pour les mûres, le dosage indiqué se réfère au stade «début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes»; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Délai d'attente: 3 semaines.

Fraises

Dosage: 0.1% (1 l/ha) contre l'oïdium du fraisier. Effet partiel: Pourriture grise (botrytis). 3 traitements au maximum par parcelle et par année avec des produits du même groupe de matières actives. Traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Le dosage indiqué se réfère aux stades pleine floraison et au début de la coloration rouge des fruits, 4 plants par m². Délai d'attente: 2 semaines.

Utilisation Cultures maraîchères

Ail

Dosage: 1.0 l/ha contre le mildiou. Premier traitement en cas de danger d'attaque avec répétitions à intervalle de 7 à 10 jours. Délai d'attente: 2 semaines.

Asperges

Dosage: 1.0-1.5 l/ha (0.1%) contre la rouille, les brûlures des feuilles et le mildiou 3 traitements au maximum. Premier traitement dès mi-juillet en cas de danger d'attaque. Appliquer Amistar tous les 14 jours.

Betteraves à salade

Dosage: 1.0 l/ha contre la cercosporiose, la ramulariose et l'oïdium. Application dès le stade BBCH 12. Au maximum 2 traitements à intervalle de 14-21 jours. Délai d'attente: 2 semaines.

Bettes

Dosage: 1.0 l/ha contre la cercosporiose et la ramulariose. Maximum 3 applications. Traitement préventif en cas de danger d'attaque. Délai d'attente: 3 semaines. Eviter toute dérive (danger de dégâts sur les autres cultures).

Brocoli

Dosage : 1.0 l/ha contre les maladies fongiques des feuilles, mildiou des crucifères, oïdium des crucifères, rouille blanche, taches annulaires du chou, effet partiel: pourriture grise (*Botrytis cinerea*). Délai d'attente: 2 Semaines. Application: à partir du début de l'attaque. Maximum 3 traitements.

Carottes

Dosage: 1.0 l/ha contre l'alternariose. Premier traitement en cas de danger d'attaque avec répétitions à intervalle de 7 à 10 jours. Maximum 3 applications. Délai d'attente: 2 semaines.

Céleri

Dosage: 1.0 l/ha contre la septoriose. Traitement préventif en cas de danger d'attaque. Appliquer Amistar tous les 8 à 14 jours. Maximum 3 applications. Délai d'attente: 2 semaines.

Chicorée

Dosage: 1.0 l/ha contre l'oïdium des Asteraceae et la cladosporiose. Délai d'attente: 2 semaines. Application: à partir du début de l'attaque.

Chou de Bruxelles

Dosage: 1.0 l/ha contre les maladies fongiques des feuilles, mildiou des crucifères, oïdium des crucifères, rouille blanche, taches annulaires du chou. Effet partiel: pourriture grise (*Botrytis cinerea*).

Délai d'attente: 2 semaines. Application: à partir du début de l'attaque. Maximum 3 traitements.

Choux à feuilles

Dosage: 1.0 l/ha contre les maladies fongiques des feuilles, mildiou des crucifères, oïdium des crucifères, rouille blanche, taches annulaires du chou, effet partiel: pourriture grise (*Botrytis cinerea*). Délai d'attente: 2 Semaines. Application: à partir du début de l'attaque. Maximum 3 traitements.

Choux fleurs (chou-fleur, romanesco, brocolis)

Dosage: 1.0 l/ha contre les maladies fongiques des feuilles, mildiou des crucifères, oïdium des crucifères, rouille blanche, taches annulaires du chou, effet partiel: pourriture grise (*Botrytis cinerea*). Délai d'attente: 2 Semaines. Application: à partir du début de l'attaque. Maximum 3 traitements.

Choux pommés (chou blanc, chou rouge, chou frisé)

Dosage: 1.0 l/ha contre les maladies fongiques des feuilles, mildiou des crucifères, oïdium des crucifères, rouille blanche, taches annulaires du chou, effet partiel: pourriture grise (*Botrytis cinerea*). Délai d'attente: 2 Semaines. Application: à partir du début de l'attaque. Maximum 3 traitements.

Ciboulette

Dosage: 1.0 l/ha contre l'alternariose, premier traitement en cas de danger d'attaque avec répétitions à intervalle de 14 jours. Délai d'attente: 2 Semaines, maximum 3 traitements.

Colrave

Dosage: 1.0 l/ha contre *Alternaria spp.* Délai d'attente: 2 Semaines, maximum 3 traitements. Application: à partir du début de l'attaque.

Concombres

(Uniquement sous serre) Dosage: 1.0 l/ha contre l'oïdium et le mildiou des cucurbitacées.

Dosage: 0.8 l/ha contre l'antracnose. Premier traitement en cas de danger d'attaque avec répétitions à intervalle de 7 à 10 jours. Maximum 3 applications. Délai d'attente: 3 jours.

Courges à peau comestible

(Uniquement sous serre) Dosage: 1.0 l/ha contre l'oïdium et le mildiou des cucurbitacées.

Dosage: 0.8 l/ha contre l'antracnose. Premier traitement en cas de danger d'attaque avec répétitions à intervalle de 7 à 10 jours. Maximum 3 applications. Délai d'attente: 3 jours.

Cucurbitacées

Dosage: 1.0 l/ha contre le mildiou des cucurbitacées. Premier traitement dès le début de l'attaque avec répétitions à intervalle de 7 à 10 jours. Maximum 2 applications. Délai d'attente: 3 semaines.

Echalottes

Dosage: 1.0 l/ha contre le mildiou. Premier traitement en cas de danger d'attaque avec répétitions à intervalle de 7 à 10 jours. Délai d'attente: 2 semaines.

Fenouil

Dosage: 1.0 l/ha contre la cercosporiose, ramulariose et le mildiou. Maximum 3 applications. Traitement préventif en cas de danger d'attaque. Délai d'attente: 1 semaine.

Fève

Dosage : 1.0 l/ha contre le mildiou, application dès le stade BBCH 21, puis répéter à intervalle de 10 à 14 jours. 2 traitements au maximum. Délai d'attente: 2 semaines. Plein air: 1.0 l/ha contre la maladie des taches brunes, traitement au stade BBCH 60-69. 1 traitement par an au maximum. 1.0 l/ha contre l'antracnose, la rouille et la sclérotiniose, traitement à partir du stade BBCH 21 et répéter à intervalles de 10-14 jours. 2 traitements au maximum. Délai d'attente: 2 semaines.

Haricots écosés

Dosage: 1.0 l/ha contre botrytis, les taches foliaires, le mildiou et la sclerotiniose. Première application en cas de danger d'attaque dès le stade BBCH 21, puis répéter à intervalle de 10 à 14 jours; 3 répétitions au maximum. Délai d'attente: 2 semaines.

Haricots non écosés

Dosage: 1.0 l/ha contre botrytis, les taches foliaires, le mildiou et la sclerotiniose. Première application en cas de danger d'attaque, puis répéter à intervalle de 7 à 10 jours; 3 répétitions au maximum. Délai d'attente: 2 semaines.

Lentilles

Dosage: 1.0 l/ha contre l'antracnose de la lentille, le mildiou de la lentille et la pourriture grise (*Botrytis cinerea*). Application dès le stade BBCH 30. Au maximum 2 traitements à intervalle de 8-12 jours. Délai d'attente: 2 semaines.

Mâche, rampon

Plein air: 1.0 l/ha contre le rhizoctone. Application dès le stade BBCH 13, puis répéter à intervalle de 8 à 12 jours; 3 répétitions au maximum. Délai d'attente: 2 semaines. Sous serre: 1.0 l/ha contre le rhizoctone. Application jusqu'à 14 jours après le semis, 1 traitement au maximum.

Melons

(Uniquement sous serre) Dosage: 1.0 l/ha contre l'oïdium et le mildiou des cucurbitacées. Dosage: 0.8 l/ha contre l'antracnose. Premier traitement en cas de danger d'attaque avec répétitions à intervalle de 7 à 10 jours. Maximum 3 applications. Délai d'attente: 3 jours.

Oignons

Dosage: 1.0 l/ha contre le mildiou. Premier traitement en cas de danger d'attaque avec répétitions à intervalle de 7 à 10 jours. Délai d'attente: 2 semaines.

Persil

Dosage: 1.0 l/ha (0.1%) contre la septoriose. Traitement au plus tard 3 semaines après la coupe. Maximum 3 applications.

Poireaux

Dosage: 1.0 l/ha contre le mildiou du poireau (*Phytophthora spp.*), les taches pourpres (*Alternaria porri*). Maximum 3 applications. Délai d'attente: 2 semaines.

Pois chiche

Dosage: 1.0 l/ha contre le *Botrytis* et les taches foliaires. 2 traitements au maximum à intervalle de 8-12 jours. Délai d'attente: 2 semaines.

Pois écosés

Dosage: 1.0 l/ha contre le *Botrytis*, les taches foliaires et partiellement contre le mildiou. Premier traitement en cas de danger d'attaque avec

répétitions à intervalle de 7 à 10 jours. Délai d'attente: 2 semaines.

Pois non écosés

En plein air. Dosage: 1.0 l/ha contre l'antracnose du pois, le mildiou, l'oïdium, la pourriture grise (*Botrytis cinerea*), les rouilles du pois et la sclérotiniose. Première application en cas de danger d'attaque dès le stade BBCH 30, puis répéter à intervalle de 10 à 14 jours; 3 répétitions au maximum. Délai d'attente: 2 semaines.

Radis

Dosage: 1.0 l/ha (0.1%) contre l'alternariose, l'oïdium et la rouille. Application au stade BBCH 10 (cotylédons). Délai d'attente: 14 jours.

Radis long

Dosage: 1.0 l/ha (0.1%) contre l'alternariose, l'oïdium et la rouille. Application au stade BBCH 10 (cotylédons). Délai d'attente: 14 jours.

Raifort

Dosage: 1.0 l/ha (0.1%) contre l'alternariose, l'oïdium et la rouille. Application au stade BBCH 10 (cotylédons). Délai d'attente: 14 jours.

Raves de Brassica rapa et B. napus

Dosage: 1.0 l/ha contre l'alternariose. Délai d'attente: 2 Semaines. Application: à partir du début de l'attaque.

Roquette

Dosage: 1.0 l/ha contre les maladies fongiques des feuilles, mildiou des crucifères, effet partiel : pourriture grise (*Botrytis cinerea*). Délai d'attente: 2 Semaines. Application: à partir du début de l'attaque. Maximum 2 traitements.

Salades Asia (Brassicaceae)

1.0 l/ha contre les maladies fongiques des feuilles. Application dès le stade BBCH 13. Délai d'attente: 7 jours.

Salades (Asteraceae)

Dosage: 1.0 l/ha contre le mildiou, les brûlures des tiges et partiellement contre le botrytis. Application: au début de l'attaque. Maximum 2 applications. Délai d'attente: 2 semaines.

Tomates

Dosage: 1.0 l/ha contre l'oïdium, le mildiou et l'alternariose. Premier traitement en cas de danger d'attaque avec répétitions à intervalle de 7 à 10 jours. Maximum 3 applications. Délai d'attente: 3 jours.

Utilisation Cultures ornementales

Chardons bleus

Dosage: 0.1% (1.0 l/ha) contre le charbon (*Entyloma eryngii*). 2 à 3 traitements en cas de danger d'attaque toutes les 2 semaines. Maximum 3 applications par saison.

Chrysanthèmes

Dosage: 0.1% (1.0 l/ha) contre l'oïdium, la rouille et partiellement le botrytis. Traitements en cas de danger d'attaque tous les 8 à 10 jours. 4 traitements au maximum par saison.

Gazons d'ornement et terrains de sport

Dosage: 0.1% contre les principales maladies des gazons et terrains de sport. 4 traitements au maximum par année.

Liliacées

Dosage: 0.1% (1.0 l/ha) contre l'oïdium, la rouille et partiellement le botrytis. Traitements en cas de danger d'attaque tous les 8 à 10 jours. 4 traitements au maximum par saison.

Oeillets

Dosage: 0.1% (1.0 l/ha) contre l'oïdium, la rouille et partiellement le botrytis. Traitements en cas de danger d'attaque tous les 8 à 10 jours. 4 traitements au maximum par saison.

Rosiers

Dosage: 0.1% (1.0 l/ha) contre l'oïdium, la rouille et partiellement le botrytis. Traitements en cas de danger d'attaque tous les 8 à 10 jours. 4 traitements au maximum par saison.

Utilisation Grandes cultures

Colza

Dosage: 1.0 l/ha BBCH 61-65 avec 10 à 50% des fleurs ouvertes contre la sclérotiniose du colza (*Sclerotinia sclerotiorum*).

Houblon

Dosage: 0.1% contre le mildiou et l'oïdium. 4 traitements au maximum. Attention: risque de résistance! Utiliser produit en alternance avec des produits des autres groupes de substances actives. Délai d'attente: 4 semaines.

Lupin

0.8 l/ha contre l'Anthracnose du lupin. Délai d'attente: 42 jours. Au maximum 2 traitements en l'espace de 14 jours. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

Pois protéagineux

Dosage: 1.0 l/ha contre le Botrytis, les taches foliaires et partiellement contre le mildiou. Premier traitement en cas de danger d'attaque avec répétitions à intervalle de 7 à 10 jours. Délai d'attente: 2 semaines.

Pommes de terre (plantons et consommation)

Dosage: 0.75 l/ha en mélange avec 2.5 l/ha de Leimay contre le mildiou et l'alternariose. 3 traitements au maximum en cas de risque d'attaque au moment du développement maximum de la masse foliaire, avec répétitions tous les 7 à 10 jours. Délai d'attente: 2 semaines et 1 semaine pour les pommes de terre précoces.

Tabac

Dosage: 1.0 l/ha contre le rhizoctone. Application dès le stade BBCH 33, puis répéter à intervalle de 7 à 10 jours; 2 répétitions au maximum. Délai d'attente: 2 semaines. Attention: risque de résistances! Utiliser le produit en alternance avec des produits des autres groupes de substances actives.

Restrictions

Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection. SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m en arboriculture et houblon et de 6 m dans toutes les autres cultures par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. Ail, échalote, oignon, Baby-Leaf

(Chenopodiaceae), bette, chou de Bruxelles, chou (développement de l'inflorescence), chou à feuilles, choux pommés, ciboulette, colrave, rave de Brassica rapa et B. napus, fenouil bulbeux, persil, poireaux, abricotier, pêcher / nectarine, prunier (pruneau/prune), cerisier et houblon: SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 1 point selon les instructions de l'OFAG en houblon. Plantes ornementales: SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 2 points selon les instructions de l'OFAG. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG. Ne pas appliquer l'Amistar sur des arbres fruitiers à cause de la sensibilité de certaines variétés (pommes, poires). Eviter toute dissémination d'Amistar, des traces peuvent déjà entraîner des dégâts. Prudence en culture maraîchère: Amistar peut entraîner des dégâts dans une culture pour laquelle il n'est pas homologué. De plus il ne faut l'appliquer que sur une végétation sèche. Dans les cultures sous verre: Appliquer Amistar toujours seul ; ne pas le mélanger à d'autres produits. Ne pas traiter en hiver de novembre à mars. Faire le premier traitement au plus tôt 3 semaines après le repiquage. Il faut que les conditions permettent un ressuyage rapide des parcelles traitées. Pas de traitement par des conditions froides ou une humidité relative de l'air élevée, en particulier si la ventilation est mauvaise. Dans les plantes ornementales: il est vivement conseillé d'effectuer un test d'application avant une utilisation sur une grande surface étant donné la diversité des espèces et des cultures. Dès l'ouverture des boutons, certaines plantes ornementales sont particulièrement sensibles.

Miscibilité

Le produit est miscible avec nos insecticides et fongicides recommandés ainsi qu'avec nos raccourcisseurs de tige. Pour les légumes comme les salades et les tomates ainsi que pour les fruits à noyau et les baies, vérifier au préalable la compatibilité des variétés, la technique d'application et le mélange. Respecter les conditions des partenaires de mélange ! Le produit n'est pas miscible avec les produits à formulation EC.

Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL. PI

(PER):

Conditions climatiques

L'efficacité du produit n'est pas influencée par des précipitations survenant plus de 2 à 3 heures après le traitement. Amistar se caractérise par une très bonne résistance au lessivage.

Important à savoir

Le dosage pour les cultures de fruits à pépins se base sur un volume d'arbre de 10'000 m³/ha et une quantité d'eau de 1'600 l/ha. Certaines cultures sont très sensibles à Amistar. Des traces d'Amistar peuvent déjà entraîner des dégâts. Il faut éviter toute dispersion de bouille sur ces cultures. Après utilisation, laver soigneusement le matériel de pulvérisation.

Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

Mention d'avertissement

ATTENTION

Phrases H

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS09

Phrases EUH

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. **EUH208** Contient du (de la) (nom de la substance sensibilisante). Peut déclencher une réaction allergique.

Phrases P

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
SPe2 Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S2).
P102 À conserver hors de portée des enfants.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle en prenant toutes les précautions d'usage.
P280s Porter des gants de protection.

En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145 ou 044 251 66 66.

Emballage

10 69 40 Emballage simple à 1 l
10 69 40 Carton à 12 x 1 l

Emballage

10 69 41 Emballage simple à 5 l
10 69 41 Carton à 4 x 5 l

Contact

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17 A
4800 Zofingen
Tél: 062 746 80 00
Fax: 062 746 80 08
info@staehler.ch
<http://www.staehler.ch>